

Veillez trouver ci-dessous les éléments manquants au

dossier: 2021-5349\_Demande\_pièces\_complémentaires\_Boisement\_AIZENAY

**Rubrique 3** : Boisement de plus de 0.5 ha soit au total 5.9 ha

**Rubrique 4.2** : Le boisement à pour vocation la production de bois et valoriser des parcelles à faible potentiel agricole

**Rubrique 431**: Préparation de sol : Sous Solage et labour sur les lignes de plantation (pas de labour en plein)

Plantation: 1.5 mètres entre les lignes et 2 mètres sur la ligne avec un passage de 5 mètres toutes les lignes (Densité : 2000 plants par hectare) densité conforme aux prescription du CRPF (itinéraire sylvicole FRC 2010)

Essences : 50%Chênes sessile 40%charme, 10 % de feuillus divers (cormier, alisier ,merisier)

Pose d'une clôture temporaire pour limiter l'entrée des chevreuils.

**Rubrique 432** : Entretien des cloisonnements sylvicoles par fauchage ou par broyage (tous les ans)

Pas d'utilisation de produit Phyto

Pas d'arrosage

Éclaircies à partir de l'âge de 18-20 ans en fonction de la croissance (itinéraire sylvicole FRC 2010) tous les 8 à 10 ans

Un document de gestion sera élaboré une fois les plantations réalisées

Coupe rase estimée vers 60 ans pour les résineux et 120 à 150 ans pour les chênes

**Rubrique 5** :

ZNIEFF de type 2 520005733 "Bocage à chênes Tauzin entre les sables d'Olonne et la Roche sur Yon"

Zone Humide : Sur le site de la DREAL Pays de la Loire (plan et zone humide probable) il apparaît une petite zone humide au Nord Est. Pas de plantation sur la zone humide.

**Rubrique 6** : Milieu naturel: Ce projet favorise la présence d'espèces animales tout en conservant sur les bandes enherbées les espèces végétales. Toutes les haies seront conservées.

Le choix des essences à été déterminé suite à des sondages pédologiques et en prenant en compte l'évolution du climat avec l'appui technique du CRPF.

Ce choix favorise la biodiversité car les terres étaient auparavant cultivées (céréales ou autre) et l'exploitation était très dynamique et intensive , ce qui est très nuisible à la faune et à la flore.

Le projet est financé en partie par vendée eau car le boisement permettra d'améliorer la qualité de l'eau du Jaunay.

Le boisement sera géré durablement suite à l'élaboration d'un document de gestion(CBPS)

Le projet modifiera les activités humaines car la récolte sera des arbres et non des céréales.

## 81 Annexes obligatoires

Ci-joint

Cordialement

--

